

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le deux juillet deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absente et avait donné procuration :

Mme MILCENT Anne

A été élue secrétaire : Mme RIVIÈRE Amélie

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2020_045 DU 02/07/2020

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2313-1 et L.2341-1 ;

VU le Budget Primitif 2020 voté en date du 05 février 2020 ;

VU le Compte de gestion, le Compte administratif 2019 et les taux d'imposition 2020 adoptés précédemment ;

VU les résultats 2019 définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Le budget primitif pour 2020 ayant été voté le 5 février 2020, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2020.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2020 des résultats de l'exercice 2019, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, des restes à réaliser de crédits d'investissement, ainsi que les décisions prises en matière de vote des taux 2020.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Le projet de budget supplémentaire 2020 comprend des opérations nouvelles en dépenses qui s'élèvent à 80 000 € de dépenses réelles en fonctionnement et – 1 000 000 € en recettes réelles de fonctionnement. En investissement, 33 800 € de dépenses réelles et – 616 358 € de recettes réelles.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement reporté (R002)		2 583 611,32 €
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire (A)		2 583 611,32 €
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (B) <i>Dépenses réelles/ recettes (B)</i> <i>Dépenses imprévues (B)</i> <i>Virement section d'investissement (B)</i>	80 000,00 € 853 453,32 € 650 158,00 €	-1 000 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT = (A)+(B)	1 583 611,32 €	1 583 611,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution négatif reporté (D 001) (A)	3 015 966,21 €	
Restes à réaliser 2019 (B)	880 248,17 €	
Affectation (R1068) (C)		3 896 214,38 €
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (D) <i>Dépenses réelles/ recettes (D) (R)</i> <i>Virement section de fonctionnement(R)</i>	33 800,00 €	-616 358,00 € 650 158,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT = (A)+(B)+(C)+(D)	3 930 014,38 €	3 930 014,38 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées en fonction de l'impact de la pandémie COVID 19 sur les activités économiques, notamment l'exonération des droits de place à hauteur de 500 000 € (chapitre 70) et la perte sur le PBJ du casino estimé à 400 000 € (chapitre 73). Le produit de la fiscalité, compte-tenu de la notification des bases prévisionnelles 2020, génère un produit supplémentaire de 64 819 €, et la FPU 75 977 € (chapitre 73); la DGF notifiée pour l'année 2020, ainsi que les compensations d'Etat sont réduites de 32 018 € (chapitre 74) par rapport au BP voté. Les droits de mutation seraient revus à la baisse de 208 598 € (chapitre 73) :

Chapitres	Opérations nouvelles réelles
70 - Produits des services	-500 000,00 €
73 - Impôts et taxes	-467 982,00 €
74 - Dotations et subventions	-32 018,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	-1 000 000,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement se voient diminuer de 40 000 € en charges de personnel et augmentées de 20 000 € pour faire face à des régularisations exceptionnelles d'indemnités statutaires sur exercices antérieurs. L'inscription en atténuation du produit du FPIC 2020 pour 200 000 €. En ce qui concerne la participation financière à la SEML Saint-Jean Activités, son montant serait réduit de 100 000 €. La modification de cette participation donnera lieu à un avenant au contrat de DSP.

Chapitres	Opérations nouvelles réelles
012- Charges de personnel	-40 000.00
67 – Charges exceptionnelles	20 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	-100 000.00
014 - Atténuations de produits	200 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	80 000.00 €

Les dépenses réelles d'investissement intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à :

- 53 800 € de dépenses nouvelles ;
- 20 000 € de réduction sur l'éclairage public ;
- 880 248,17 € de restes à réaliser 2019 ;
- Résultat reporté de 3 015 966,21 €.

Chapitres/opérations	Opérations nouvelles réelles (dont restes à réaliser et résultat 2019)
001- Résultat d'investissement reporté	3 015 966.21 €
Opération 1000	3 800.00 €
Opération 12	20 000.00 €
Opération 102	-20 000.00 €
10- Reversement taxe aménagement	30 000.00 €
RAR 2019/Opération	880 248.17 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 930 014.38 €

Les recettes réelles d'investissement intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à 3 279 856,38 €, et 650 158,00 € de virement de la section de fonctionnement.

Chapitres	Opérations nouvelles réelles (dont restes à réaliser et résultat 2019)
10- Dotations et fonds propres	4 194 214,38 €
16 -Emprunts	-914 358,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	650 158,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	3 930 014,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt-deux voix POUR, et six ABSTENTIONS :

- **ADOpte** le Budget supplémentaire pour l'année 2020, selon l'instruction comptable M14, par nature, conformément à la proposition ci-annexée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le trois juillet deux mille vingt.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.